



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 87968

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la forte diminution des prestations sociales attribuées à une personne adulte handicapée, lorsque celle-ci se retrouve seule après avoir vécu en couple avec une autre personne adulte handicapée. Il rappelle que deux prestations sociales - l'APL et l'allocation aux adultes handicapés - permettent aux personnes handicapées de vivre décemment, de supporter le moins mal possible leur handicap et de s'intégrer pleinement dans la société. Il souligne cependant que, lorsqu'une personne handicapée vivant en couple, se retrouve seule, celle-ci perd une grande partie de ses ressources, environ un tiers pour l'APL et deux tiers pour l'AAH, plaçant d'emblée cette personne en grande difficulté pécuniaire et personnelle. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser ce que le Gouvernement compte faire pour remédier à une situation mettant en grande précarité les personnes handicapées séparées de leur concubin.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87968

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9876

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)